

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 73-814/SG/FP accordant un congé administratif proportionnel à un rédacteur principal du cadre territorial de l'administration générale.

n° 73-814/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
21 mai 1973

Numéro JO  
n° 11 du 10/06/1973

Date du numéro  
10 juin 1973

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif proportionnel de 5 mois 15 jours, à passer à Ambositra (Lot VII – F9 – Ouest – Vinany), est accordé à M. Louis de Gonzague Randrianasolo, rédacteur principal — 2e échelon — groupe IT, du cadre territorial de l'administration générale, en service aux Finances (Ministère des Finances), qui aura accompli, au 7 juin 1973, 1 an 6 mois 27 jours de services effectifs ininterrompus dans le Territoire.